

Il est des cas de force majeure ou la mère ne peut ni ne doit nourrir son enfant, mais je crois que sur 100 mères qui ne nourrissent pas au moins 60 le pourraient faire sans préjudice à leur santé, et sans danger pour l'enfant, au contraire.

Quoiqu'il en soit, le mal existe, nous le constatons, le remède est à trouver.

Il faut tout de même nourrir ces petits êtres qui n'ont pas demandé à naître, et le lait maternel faisant défaut, quel aliment doit-on leur donner ? Celui qui s'en rapprochera le plus par sa composition chimique et organique.

S'il est facile d'élever un enfant au sein, où tout est simple, sans péril, où les accidents sont peu graves, où le lait passe directement du sein de la mère dans la bouche du nourrisson, sans être corrompu par les germes extérieurs, et réunissant aux différentes étapes de l'élevage les conditions précises pour être facilement digéré et absorbé par l'estomac et l'intestin de l'enfant ; ses parties composantes caséine, beurre, sels, sucre et enzymes y étant dans des proportions exactes convenant à la capacité digestive et aux besoins nutritifs de l'enfant : il n'est rien de plus difficile que de mener à bien l'élevage d'un enfant privé du sein maternel.

Les nourrices mercenaires étant à peu près inconnues au Canada, il faudra s'adresser aux mammifères domestiques qui nous donnent du lait, étudier la composition et les rapports entre eux de ces différents laits en prenant comme étalon de comparaison le lait de femme.

	Eau	Beurre	Caseine	Sucre	Sels
Lait de femme.....	877	45	19	53	2
“ vache.....	870	40	36	55	4
“ anesse.....	907	16	17	58	5
“ jument.....	900	12	19	60	4
“ chèvre.....	860	45	40	50	6
“ brebis.....	850	42	45	50	6
“ chienne.....	755	90	100	90	7
“ chatte.....	815	33	90	50	6
“ truie.....	820	55	60	50	3

En comparant entre eux ces différents laits nous voyons que ceux qui se rapprochent le plus du lait de femme sont les laits d'anesse, de vache et de jument.